

# Mandat privé de titres de créance de base avantage Sun Life

Un portefeuille de titres à revenu fixe de base de première qualité versant une distribution mensuelle

## Aperçu

- Portefeuille de titres à revenu fixe de base de première qualité (bien diversifié, nord-américain)
- Répartition flexible dans divers secteurs
- Conçu pour procurer un rendement global axé sur le revenu et la protection du capital dans différents contextes économiques
- S'appuie sur l'expertise de Gestion SLC et son savoir-faire en placements à revenu fixe et en gestion des risques

### Catégorie d'actifs

Revenu fixe nord-américain

### Risque de placement

Faible

### Indice de référence

Indice des obligations universelles FTSE Canada

### Distribution mensuelle fixe (par part)<sup>1</sup>

Série F 0,018 \$

Série A (FA) 0,013 \$

### Frais de gestion (%)

Série F 0,48

Série A (FA) 0,98

### Frais d'administration fixes (%)

Série F 0,10

Série A (FA) 0,15

### Codes de fonds

Série F SUN630

Série A (FA) SUN430

## Directives de placement

La qualité de crédit moyenne doit être : première qualité.

Répartition de l'actif		Qualité du crédit <sup>2</sup>	
Obligations et garanties d'État	30 à 100 %	A (ou plus)	0 à 100 %
Obligations à rendement réel/indexées sur l'inflation	0 à 50 %	BBB	0 à 40 %
Prêts de premier rang	0 à 20 %	BB (ou moins)	0 à 20 %
Obligations de sociétés	0 à 70 %	Aucune cote	0 à 5 %
Obligations étrangères (couvertes contre le risque de change)	0 à 50 %		
Liquidités	0 à 10 %		

### Duration

La duration du mandat devrait correspondre à celle de l'indice des obligations universelles FTSE Canada, à +/- 1,5 an.

<sup>1</sup> Il ne faut pas confondre le versement de distributions avec le « rendement » ou le « revenu », et le versement de distributions n'a pas pour but de donner une indication de la performance ou du taux de rendement des placements du fonds. Les distributions peuvent être constituées de revenu ou de gains en capital, ou comprendre un remboursement de capital. Le taux de distribution sur les parts détenues par un investisseur peut être supérieur au rendement des placements du fonds. Si les distributions au comptant versées à un investisseur sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur du placement, la valeur du placement initial diminuera. Les distributions sont réinvesties automatiquement dans des parts supplémentaires du fonds concerné, à moins que l'investisseur nous demande de les lui verser au comptant. Si nécessaire, le fonds versera des distributions additionnelles de revenu et de gains en capital en décembre de chaque année. Il pourrait aussi verser des distributions additionnelles de revenu, des dividendes de gains en capital ou de remboursement de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. Une distribution de capital n'est pas immédiatement imposable entre les mains de l'investisseur, mais elle diminue le prix de base rajusté des parts. Rien ne garantit qu'un fonds versera des distributions au cours d'un mois donné, et nous nous réservons le droit de rajuster le montant des distributions mensuelles si nous le jugeons approprié, sans préavis.

<sup>2</sup> Cote de DBRS ou cote équivalente donnée par une agence de notation reconnue.

# Mandat privé de titres de créance de base avantage Sun Life

## Gestion des placements

- Sous-conseillé par Gestion de capital Sun Life (Canada) inc., membre du groupe Gestion SLC, gestionnaire d'actifs institutionnels d'envergure mondiale gérant un actif de 227 G\$
- Grande expertise des placements à revenu fixe (publics, privés et titres de créance immobiliers)
- Plus de 200 spécialistes des placements (dont plus de 40 qui se consacrent aux placements à revenu fixe publics) et de 1 000 Clients institutionnels

[placementsmondiauxsunlife.com/mandatsprivesdeplacement](http://placementsmondiauxsunlife.com/mandatsprivesdeplacement)

Les placements dans les fonds communs peuvent donner lieu à des courtages, à des commissions de suivi, à des frais de gestion et à d'autres frais. Les investisseurs devraient lire le prospectus avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leur rendement antérieur ne constitue pas une indication de leur rendement futur. Les titres de série F ne sont offerts qu'aux investisseurs admissibles, qui versent des honoraires à leur courtier.

<sup>3</sup> Au 30 septembre 2019

©Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc., 2020. La société Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. est membre du groupe Sun Life.